

OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES RC DES PARTICULIERS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA042	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1789,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 08/06/2023 au 09/06/2023
- Du 30/11/2023 au 01/12/2023

OBJECTIFS

- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants travaillent à partir d'études de cas. Ils doivent statuer sur les garanties, les responsabilités

et les recours. Les rappels techniques, juridiques et les apports méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure de cet entraînement. La jurisprudence est analysée pour mesurer ses conséquences pratiques sur la gestion des sinistres.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ipass.

PROGRAMME

- A. Analyser les étapes de gestion d'un sinistre responsabilité civile impliquant des particuliers
 - 1. Vérifier l'imputabilité des garanties à l'événement déclaré
 - 2. Dégager les exclusions et limitations de garantie dans le temps et dans l'espace
 - 3. Prendre les mesures conservatoires
- B. Apprécier les responsabilités et mettre en oeuvre les recours
 - 1. Mesurer les évolutions jurisprudentielles
 - 2. Rechercher et analyser les obligations des parties impliquées dans le sinistre
 - 3. Apprécier la nécessité de recourir à l'expertise amiable ou judiciaire
- C. Indemniser les victimes
 - 1. Déterminer les préjudices matériels indemnifiables
 - 2. Évaluer les préjudices

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Confirmés dans les fonctions de :

Chargés d'indemnisation habitation

Managers indemnisation multirisque habitation

Gestionnaires de contrats habitation

Gestionnaires surveillance du portefeuille

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA041 - AA090

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1789,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 05/02/2026 à 06:01